



Hermance, le 10 octobre 2024

CONCERNE : Convocation officielle Assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran

Chers membres,

L'assemblée générale ordinaire annuelle du FC Coheran se tiendra le **mardi 12 novembre 2024 à 20h00** à la buvette du stade des Tattes.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Signature de la feuille de présence
3. Rapport du président
4. Rapport du Responsable Juniors
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2023-2024
7. Désignation des deux vérificateurs des comptes du FC Coheran pour la saison 2024-2025
8. Démission du comité
9. Election du président & du comité
10. Propositions individuelles & divers
11. Clôture de l'assemblée

Pour rappel, la présence lors de cette assemblée est obligatoire pour les membres de la 1^{ère} équipe, 2^{ème} équipe, Seniors +30 & +40.

Patrick Böbling

Président FC Coheran